

**OBJET : DEMANDES DE SOUTIEN
FINANCIER AU PROGRAMME
« HANDICAP »**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mai à 18 heures trente,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 17 mai 2018

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Votants : 30</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Christiane MOLLARET, Céline BOURSIER, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Louis BOCCHINO (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Frédéric CALVAIRE (Saint-Pierre d'Entremont 38) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL ; Jean Michel FERTIER à Jean Paul CLARET ; Nathalie HENNER à Céline BOURSIER ; Cédric MOREL à Myriam CATTANEO</p>
--	---

CONSIDERANT la compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT le programme « *Qualité de l'accueil des enfants en situation de handicap et à besoins spécifiques en milieu ordinaire* », présenté et retenu par le Département en 2018,

CONSIDERANT la mise en œuvre des premières phases de ce programme prévu sur 3 années, soit 2016 à 2018 inclus, et les premiers éléments de bilan, soulignant la nécessité de soutenir, voire renforcer la suite du programme,

Il convient d'autoriser le Président à solliciter financièrement le Département de l'Isère pour la poursuite du programme sur le sujet de la « *Qualité de l'accueil des enfants en situation de handicap et à besoins spécifiques en milieu ordinaire* », associant les partenaires de terrain, professionnels du secteur associatif à **hauteur de 56 239.88 €**.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **AUTORISE** le Président à solliciter tous les financeurs du programme « *Qualité de l'accueil des enfants en situation de handicap et à besoins spécifiques en milieu ordinaire* »
- **AUTORISE** le Président à solliciter tout autre financeur sur le soutien à la mise en œuvre du programme (CAF, Conseil départemental 73 et autres)
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 28 mai 2018,

Le Président
Denis SEJOURNE.

